

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.118

L'An deux Mille Sept, le 30 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 août 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 août 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cautionnement d'un emprunt de 350 000 € consenti par la Banque Crédit Coopérative (Société coopérative anonyme de Banque Populaire) à l'Association « TREMPLIN 17 » (CHRS Les Combôts) pour assurer les travaux d'aménagement et de construction de bâtiment.

VOTE : Unanimité

L'Association « Tremplin 17 » (CHRS Les Combôts) sollicite de la Ville de ROYAN le cautionnement solidaire à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 350 000 € (Trois cent cinquante mille euros).

Le Crédit Coopératif (Société coopérative anonyme de Banque Populaire) - Agence de La Rochelle - se propose de parfaire ce financement et demande la garantie de la Ville de ROYAN.

Les conditions du financement seraient les suivantes :

- **Objet** : *Financement des travaux d'aménagement et de construction de bâtiment*
- **Montant** : 350 000 €
- **Durée** : 30 Ans
- **Taux** : Fixe 4,50 %
- **Echéances de remboursement** : 1 773,40 €/mois
- **Frais de dossier** : 214 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'Avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – La Commune de ROYAN accorde sa garantie au prêt contracté par l'Association « Tremplin 17 » (CHRS Les Combôts) à concurrence de 350 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement et de construction de bâtiment

ARTICLE 2 – La Commune de ROYAN s'engage à respecter ces obligations comptables et notamment pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de cet engagement de cautionnement.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire agissant par délégation, est autorisé à intervenir au nom de la Commune de ROYAN au contrat pour l'Association « Tremplin 17 » (CHRS Les Combôts).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT